

HONORAIRES D'AGENCE-TRANSACTION

TARIF **MAXIMUM** APPLICABLE AU 29/08/2023 POUR TOUT NOUVEAU MANDAT
Honora^{ires à la charge du vendeur, sauf autre cor}

Prix Net vendeur	Honora ^{ires d'agence TTC} vant TVA en vigueur de 2023
De 0 à 19 999€	4 000 €
De 20 000€ à 49 999€	5 000 €
De 50 000€ à 99 999€	7 000 €
De 100 000€ à 149 999€	8 000 €
De 150 000€ à 199 999€	10 000 €
De 200 000€ à 249 999€	12 000 €
De 250 000€ à 299 999€	13 000 €
A partir de 300 000 €	5%

tranches non cumulatives

Supplément d'honoraires de 1000€ à 5 000€ si le bien comporte des travaux importants

Supplément d'honoraires de 5000 € si le bien concerne une vente en viager

Supplément d'honoraires de 3000€ maximum si la vente concerne un terrain de construction

Carte professionnelle Nr CPI 6801 2018 000 025 819 délivré le 19/01/2024 par la CCI Alsace Eurométropole - SIRET 539 023 838 00045

#L'agence ne doit recevoir ou détenir aucun fonds pour l'activité concernée ,sauf ceux correspondant à sa rémunération ou sa commission

#Assurance Responsabilité Civile Professionnelle N°5259098004 conformément à la loi N°70-9 du 2 janvier 1970 au décret N°72-678 du 20juillet 1972 et à l'arrêté du 1er septembre 1972 modifié.

MEDIATION **LITIGES** : En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir AME CONSO, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer : soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com soit par courrier adressé à : AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris